

**MEXIQUE**

La visite de la Haut  
Commissaire aux droits de  
l'homme offre l'occasion de  
renforcer la protection des  
droits humains

Index AI : AMR 41/33/99

**Embargo : 22 novembre 1999**

Si le gouvernement mexicain ne prend pas de toute urgence de nouvelles mesures concrètes pour garantir la protection des droits fondamentaux à tous les niveaux de la société, la situation des droits humains au Mexique pourrait dégénérer en une crise grave, a déclaré ce jour (lundi 22 novembre 1999) Amnesty International, à la veille de l'arrivée dans ce pays de Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies.

« La visite de Mary Robinson illustre la volonté du gouvernement mexicain de résoudre les problèmes

*auxquels est confronté le pays sur le plan des droits humains, a ajouté Amnesty International. Toutefois, le gouvernement ne pourra se contenter de mettre en place des structures institutionnelles destinées à promouvoir et à défendre ces droits : il devra veiller à ce qu'ils deviennent une réalité pour tous. »*

Les graves atteintes aux droits humains se poursuivent impunément au Mexique. De simples citoyens, des personnalités, tout comme des personnes liées à des groupes ou à des organisations représentatives de la société civile, reçoivent des menaces de mort et

sont arbitrairement arrêtés, torturés ou tués.

Ainsi, l'avocate spécialisée dans la protection des droits fondamentaux Digna Ochoa et ses confrères du Centro de Derechos Humanos Agustín Pro-Juárez

Les actes d'intimidation apparemment commis contre des communautés de l'État du Chiapas par des groupes dits « paramilitaires », le renforcement de la présence de l'armée dans cette même région et la détérioration de la situation des droits humains dans l'État de Guerrero sont autant de facteurs qui contribuent à alourdir encore un bilan déjà catastrophique.

« Pour réduire les tensions et mettre un terme aux atteintes aux droits fondamentaux, il est essentiel de veiller à ce que le gouvernement mette en application les recommandations

(PRODH, Centre des droits humains Agustín Pro-Juárez), une organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains, ont récemment reçu des menaces de mort répétées.

formulées récemment par les experts en matière de droits humains des Nations unies et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme », a souligné Amnesty International.

L'Organisation exhorte également les autorités à faire en sorte que les personnes impliquées dans des atteintes aux droits fondamentaux, indépendamment de leurs fonctions ou de leur situation sociale, soient amenées à en répondre devant des tribunaux satisfaisant, en principe comme en pratique, aux exigences d'impartialité, d'indépendance et d'efficacité.

*« Le gouvernement mexicain doit mettre en place un système judiciaire qui remplisse ces conditions dans son fonctionnement quotidien », a conclu Amnesty International. ?*

*Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site Internet (<http://www.amnesty.org>).*

